

# INFORMATION AUX FAMILLES

## Lundi 2 janvier

Les Centres de loisirs seront ouverts le lundi 2 janvier compte tenu d'une rentrée scolaire le mardi 3 janvier.

**Plusieurs organisations syndicales appellent à la grève le lundi 2 janvier.** Le fonctionnement des centres de loisirs pourrait être fortement perturbé ce jour-là même si nous faisons le maximum pour maintenir la continuité du service.

Nous ne pourrions vous préciser que le jour même, lundi 2 janvier, l'état du service du Centre de loisirs accueillant votre enfant.

### **Dans ce contexte :**

- Les enfants non-inscrits ne pourront être pris en charge le lundi 2 janvier
- En cas de fortes perturbations confirmées, une information aux familles inscrites sera transmise par SMS le vendredi 30 décembre
- Au plus tard le jour même, un affichage au Centre de loisirs précisera l'état du service. Les familles dont le centre de loisirs serait fermé ou qui renonceront à leur inscription ce jour-là ne seront pas facturées.

Les équipes de la Ville de Paris font tout leur possible pour assurer un accueil de qualité tout au long de l'année pour vos enfants.

Merci de votre compréhension.  
La Direction des Affaires Scolaires

# INFORMATION AUX FAMILLES

## Lundi 2 janvier

Les Centres de loisirs seront ouverts le lundi 2 janvier compte tenu d'une rentrée scolaire le mardi 3 janvier.

**Plusieurs organisations syndicales appellent à la grève le lundi 2 janvier.** Le fonctionnement des centres de loisirs pourrait être fortement perturbé ce jour-là même si nous faisons le maximum pour maintenir la continuité du service.

Nous ne pouvons vous préciser que le jour même, lundi 2 janvier, l'état du service du Centre de loisirs accueillant votre enfant.

### **Dans ce contexte :**

- Les enfants non-inscrits ne pourront être pris en charge le lundi 2 janvier
- En cas de fortes perturbations confirmées, une information aux familles inscrites sera transmise par SMS le vendredi 30 décembre
- Au plus tard le jour même, un affichage au Centre de loisirs précisera l'état du service. Les familles dont le centre de loisirs serait fermé ou qui renonceront à leur inscription ce jour-là ne seront pas facturées.

Les équipes de la Ville de Paris font tout leur possible pour assurer un accueil de qualité tout au long de l'année pour vos enfants.

Merci de votre compréhension.  
La Direction des Affaires Scolaires